

**Rapport de la Présidente**

Commission permanente du  
vendredi 15 novembre 2019

**2<sup>ème</sup> Commission****N° CP-2019-10-2-4****Service instructeur**

DEAA - service appui administratif et financier

**Service consulté**

Service Aménagement des Territoires

**3LAND****ADDITIF 2019-2020 A LA CONVENTION DE PLANIFICATION 2016-2020**

Résumé : Dans le cadre de l'aménagement du projet 3Land, il est proposé :

- d'accorder une participation financière du Département du Haut-Rhin de 20 625,05 € pour la période 2019-2020 et d'en autoriser le versement à l'Eurodistrict Trinational de Bâle,
- d'approuver l'additif 2019-2020 à la convention de planification 2016-2020 et d'autoriser la Présidente à le signer.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme lors de sa réunion du 25 octobre 2019.

Le Département du Haut-Rhin est partenaire du projet 3Land relatif à l'aménagement d'un nouveau quartier urbain de près de 180 hectares, le long des rives du Rhin, à cheval sur les communes de HUNINGUE, de WEIL-AM-RHEIN et le canton de Bâle-Ville.

La première convention de planification relative à la coopération pour le futur développement du quartier 3Land, a été signée le 25 septembre 2012, associant le canton de Bâle-Ville, les communes de HUNINGUE, de WEIL-AM-RHEIN, la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières et le Département du Haut-Rhin. Elle couvrait la période 2013-2014 et a été prolongée sur l'année 2015. Elle a donné lieu à la validation d'un masterplan trinational, à la réalisation d'études relatives à la création de deux ponts sur le Rhin et à la mise en place d'une stratégie de communication trinationale autour du projet 3Land.

La seconde convention, couvrant la période 2016–2020, a été signée en mai 2016 (validée par la Commission Permanente du Conseil départemental du 22 avril 2016).

Les objectifs de travail communs entre les partenaires portaient notamment sur :

- le lancement d'études de mobilité et de transport à l'échelle du 3Land afin d'élaborer un concept trinational de transport sur le périmètre du projet,
- le lancement d'un concours de projets pour la réalisation de la passerelle portuaire et du pont sur le Rhin,
- la mise en place d'un groupe de travail sur les paysages et sur les usages de trois parcelles pilotes.

Pour la réalisation de ces objectifs, un premier budget avait été établi pour la période 2016-2017 et devait être complété par avenant pour la période 2018-2020, afin de s'adapter aux besoins du projet en termes d'avancement des études.

Le budget 2016–2017 était de 480 000 € répartis de la manière suivante :

- 120 000 € pour la France dont 50 000 € pour la commune de HUNINGUE, 50 000 € pour Saint-Louis Agglomération et 20 000 € pour le Département du Haut-Rhin (à savoir, 10 000 € en 2016 et 10 000 € en 2017),
- 120 000 € pour l'Allemagne dont 90 000 € pour la commune de WEIL-AM-RHEIN et 30 000 € pour le Landkreis de LÖRRACH,
- 240 000 € pour le canton de Bâle-Ville.

L'additif au budget 2018 s'élevait à 216 000 € répartis de la même façon que pour la période précédente (2016-2017), soit :

- 54 000 € côté français dont 22 500 € pour la commune de HUNINGUE, 22 500 € pour Saint-Louis Agglomération et 9 000 € pour le Département du Haut-Rhin,
- 54 000 € côté allemand dont 40 500 € pour la commune de WEIL-AM-RHEIN et 13 500 € pour le Landkreis de LÖRRACH,
- 108 000 € côté suisse pour le canton de Bâle-Ville.

Les mesures 2018 portaient sur :

- la poursuite de l'accompagnement du projet 3Land par l'ETB,
- la préparation d'une étude d'opportunités concernant le pont sur le Rhin,
- la réalisation d'une brochure présentant le catalogue de critères et d'un label 3Land,
- l'évaluation Rheinpark et Dreiländereck,
- le développement du concept de communication,
- la réalisation d'un voyage d'études.

Le comité de pilotage politique 3Land, lors de sa séance du 17 avril 2018, a validé la reconduite d'un budget identique pour l'année 2019. Puis le comité politique du 13 mai 2019 a finalement validé un additif à la convention 2016-2020 couvrant les années 2019 et 2020. Ainsi, les partenaires du projet 3Land sont appelés à verser leur participation pour l'année 2019 et à programmer le versement pour 2020 (budget joint en annexe 3 de l'additif à la convention de planification).

L'Eurodistrict Trinational de BALE, en charge du suivi administratif du projet 3Land, a adressé au Département du Haut-Rhin le budget additif pour l'année 2019 pour le versement de sa participation d'un montant de 9 000 €. Le montant pour 2020 sera de 11 625,05 €.

Pour 2019-2020, les mesures portent notamment sur :

- la poursuite de l'accompagnement du projet 3Land par l'ETB,
- le lancement d'un nouvel appel d'offres pour l'étude d'opportunités concernant le pont sur le Rhin (le premier appel d'offres initié en 2018 a été déclaré sans suite du fait d'offres trop élevées ; le cahier des charges est en cours de modification),
- le développement du concept de communication.

Les financements globaux 2019-2020 s'élèvent respectivement à 239 000 € pour l'année 2019 et à 416 238,30 € pour l'année 2020, soit un montant maximum total de 655 238,30 €. Ce montant tient compte des fonds européens Interreg V sollicités sur le projet 3Land. Un dossier a été déposé en ce sens.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder, dans le cadre de l'aménagement du projet 3LAND, une participation du Département du Haut-Rhin pour un montant de 20 625,05 € pour la période 2019-2020, soit :
  - 9 000 € pour 2019,
  - 11 625,05 € pour 2020,
- d'autoriser le versement de ces subventions à l'Eurodistrict Trinationnel de Bâle (ETB). Ces subventions seront versées selon les modalités suivantes :
  - pour l'année 2019, le mandatement du montant de 9 000 € se fera en une seule fois dès réception de l'appel de fonds,
  - pour 2020, la subvention de 11 625,05 € fera l'objet d'un versement unique après transmission de l'appel de fonds correspondant, sous réserve de l'inscription des crédits de paiement au budget primitif 2020 du Département,
- d'approuver l'additif 2019-2020 à la convention de planification 3Land 2016-2020, joint en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à le signer,
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 204, fonction 71, nature 20421, programme F215 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT